



Droit de succession

Par Jmpoke35

Bonjour, mon père est décédé il y a 5 mois, ma mère doit elle payer des droits de succession sachant qu'ils sont propriétaires d'une maison.

Merci de m'expliquer car c'est pas clair pour nous.

Jean marc

Par isernon

bonjour,

le conjoint est exonéré des droits de succession, mais le notaire est nécessaire pour modifier la propriété de la maison (mutation immobilière) puisque il faut répartir sa propriété entre les héritiers de votre père (conjoint survivant et enfant du défunt).

il faut donc prendre un notaire pour régler la succession de votre père.

salutations

Par Jmpoke35

Merci pour avoir répondu rapidement, c'est plus clair maintenant.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vos parents étaient-ils mariés ?

Si c'est bien le cas, il n'y a pas de droits de succession pour le conjoint survivant.

Les enfants sont exonérés à hauteur de 100 000 euros et doivent payer des droits si leur part dépasse ce montant.

Consultez un notaire pour régler la succession.